Parents et tuteurs,

La semaine dernière, nous avons publié [un avis](https://www.tdsb.on.ca/News/Article-Details/ArtMID/474/ArticleID/1585/Elementary-Switching-Update---January-29-2021) (disponible en anglais seulement) concernant la dernière occasion pour les élèves de demander de passer soit du mode d’apprentissage en personne (à l’école) au mode d’apprentissage en ligne (à la maison) ou du mode d’apprentissage en ligne (à la maison) au mode d’apprentissage en personne (à l’école). Nous avons décidé d’accorder **une dernière occasion de passer d’un mode d’apprentissage à un autre** aux familles qui ont exprimé leur intérêt en décembre dans le sondage concernant la modification du mode d’apprentissage et uniquement si des places sont disponibles.

Vous recevez ce courriel parce que vous avez demandé une modification du mode d’apprentissage pour votre enfant. Au début de la semaine, des membres du personnel des écoles ont communiqué avec les familles afin de confirmer toutes les demandes. Si vous n'avez pas encore reçu de nouvelles de l'école de votre enfant, veuillez communiquer avec la directrice ou le directeur pour vous assurer que votre demande figure sur la liste finale.

Ensuite, le personnel des écoles déterminera s’il y a une place convenable et disponible dans la classe (soit en personne ou en ligne) pour chaque élève. Bien que nous nous engagions à répondre au plus grand nombre de demandes possible, nous **ne** pourrons **pas** satisfaire toutes les demandes. Nous accorderons la priorité aux élèves qui vivent dans des quartiers à risque élevé d’infection par la COVID-19, selon les données les plus récentes du bureau de santé publique de Toronto.

Les familles doivent comprendre que le fait de passer du mode d’apprentissage en personne (à l’école) au mode d’apprentissage en ligne et du mode d’apprentissage en ligne au mode d’apprentissage en personne (à l’école) entraînera un changement de classe et d’enseignant. Tous les élèves qui passent au mode d’apprentissage en personne fréquenteront leur école habituelle.

En outre, certains élèves passant au mode d’apprentissage en ligne seront placés dans l’école élémentaire virtuelle, tandis que d’autres bénéficieront d’un apprentissage en ligne dispensé localement par leur école habituelle. Les cours en ligne seront dispensés différemment d’une école à l’autre, en fonction de la solution locale mise en place par l’école habituelle de votre enfant.

Au vu que la transition des élèves aura lieu au cours d’une certaine période au mois de février, il n’y aura pas une seule « date de modification » du mode d’apprentissage. La directrice ou le directeur vous communiquera directement tout renseignement et détail s’appliquant à la situation de votre enfant. Il ou elle avertira les familles du statut de leur demande avant le vendredi 12 février en fin de journée.

Nous vous remercions de votre patience continue au cours de ce processus complexe de traitement des demandes. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la directrice ou le directeur de l’école habituelle de votre enfant.

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour consulter les questions et réponses à ce sujet, veuillez visiter la [page web relative à la modification du mode d'apprentissage](https://www.tdsb.on.ca/In-Person-Learning/Learning-and-Instruction/Switching-Between-In-Person-Learning-and-Virtual-Learning).